

LETTRE D'APPEL AUX DONS de particuliers et de sociétés

MIAA est essentiellement financée par :

- Des dons de particuliers et dons des métiers du spectacle et du cinéma (régie, équipes déco, costumier(e)s, associations professionnelles, sociétés de production)
- Deux braderies chaque année au cours desquelles sont vendus les stocks de costumes, de livres, de déco des donations de fin de tournage.
- Des partenariats avec des évènements culturels et des associations professionnelles.
- Et du temps donné par des bénévoles intermittents (mais pas seulement) qui se relaient chaque jour pour cuisiner, marauder, nettoyer, organiser, administrer en fonction de leur disponibilité.

140

REPAS SERVIS
CHAQUE JOUR

+2 500

BENEVOLES DEJA
VENUS EN CUISINE
ET EN MARAUDES

24 000

REPAS SERVIS AUX SANS-ABRI PAR AN

MAIS SOYONS CLAIRS

Nous avons toujours **besoin d'argent et de nouveaux partenaires** ponctuels ou réguliers. Des donateurs particuliers mais aussi des sociétés.

Les entreprises du spectacle, du cinéma et de la culture ont beaucoup contribué au fonctionnement de MIAA il y a quelques années, et cela avait permis à l'association d'investir dans des locaux, du matériel, l'achat de deux voitures pour les maraudes... Mais depuis 2020, nous n'avons presque plus de dons de sociétés.

Notre système est agile et volontaire, mais il reste très fragile.

Les dons d'argent bénéficient de **réductions d'impôts** car MIAA est une association qui vient en aide personnes en difficulté.

Impots sur les sociétés: La réduction d'impôt est égale à 60 % du montant des dons, dans la limite de 20.000 €, ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires, lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Impôts sur le revenu des particuliers : pour la partie du don inférieure ou égale à 1 000 €, la réduction est de 75 % du montant donné. Pour la partie du don supérieure à 1 000 €, le montant de la réduction est de 66 % du montant donné.

